

Année	Libellé	ECTS	Coefficient	volume horaire	Nature de l'élément	MCC session 1				MCC session 2			
						Type	Nature	Durée Coefficient	Remarques	Type	Nature	Durée Coefficient	Remarques
M2	Anglais	2	2	24h TD	UE1	CC (oral) 33% + Cta (écrit)33% + CLES 33%	1/3 = Oral 15 min , 1/3 = écrit (DS) 2h, 1/3 = CLES			CT	Oral	30 min, 100%	
M2	PVP	1	1	2hCM + 10hTD	UE2	CC	Dossier	30% de l'UE PVP		CT	Dossier	15 min	
M2	Droit de la nutrition et veille juridique	3	3	32h CM	UE3	Cta	Ecrit (DS, 1h) 50% et Ecrit (étude de cas, 1h) 50%	Ecrit (DS, 1h) 50%, Ecrit (étude de cas, 1h) 50%		CT	Ecrit (DS)	2h, 100%	
M2	Droit (brevets, marques, propriété intellectuelle, droits d'auteurs et numérique)	3	2	36h CM	UE4	Cta	Ecrit (étude de cas), 2h			CT	Ecrit (étude de cas)	2h, 100%	
M2	Nutrition clinique et veille scientifique	4	3	48h CM	UE5	CT	Ecrit (DS), 2h	100%	Mutualisation partielle avec ETPA	CT	Ecrit (DS)	2h, 100%	
M2	Formulation, process et qualité nutritionnelle	3	3	26hCM + 4hTD	UE6	CC	Ecrit (DS), 3 x1h	100%		CT	Ecrit (DS)	2h, 100%	
M2	Filières agro-alimentaires et alimentation durable	3	2	30h CM	UE7	Cta	Ecrit (DS), 3h	100%		CT	Ecrit (DS)	2h, 100%	
M2	Bases scientifiques des compléments alimentaires	2	2	24h CM	UE8	CC	Ecrit (mémoire)	100%		CT	Ecrit (DS)	2h, 100%	
M2	Marketing	3	2	36hCM (mut IAE)	UE9	Cta	Ecrit (DS), 2h	100%	date définie par IAE	CT	Oral	30 min	date fixée par IAE
M2	Projet industriel	6	4 (2 +2)	5h TD/ étudiant	UE10	CC	Ecrit (mémoire) 50% + oral 50%	Ecrit (mémoire) 50% + Oral (soutenance 20 min) 50%		CC	Ecrit (mémoire) 50% + Oral	Ecrit (mémoire) 50% + Oral (soutenance	
Total		30	24										

Année	Libellé	ECTS	Coefficient	Nature de l'élément	MCC session 1				MCC session 2				
					Type	Nature	Durée Coefficient	Remarques	Type	Nature	Durée Coefficient	Remarques	
M2	Stage	30	4(2+2)	5hTD / étudiant	UE11	CT	E (rapport de stage) 50% + Oral (soutenance 15 min) 50%			CC	E (rapport de stage) 50% + Oral (soutenance 15 min) 50%		

Conditions pour valider le M2 :

La présence aux cours et aux examens est obligatoire.

Les UE 10 et 11 doivent impérativement être acquises (note $\geq 10/20$).

Pour les UEs 1 à 8, l'étudiant doit obligatoirement avoir une note supérieure ou égale à 8/20 pour valider le S9.

Si un étudiant a une note inférieure à 8/20 dans une des UEs 1 à 8 en session 1, il repasse cette UE en session 2.

Si un étudiant a une moyenne générale $\geq 10/20$ au semestre, mais une note $< 8/20$ pour une ou plusieurs des UEs 1 à 8 et/ou $< 10/20$ pour une ou plusieurs des UEs 10 ou 11, alors il ne valide ni cette UE ni le semestre.

Si un étudiant a une moyenne générale $< 10/20$ au semestre, il conserve les notes d'UE pour lesquelles il a ≥ 10 mais repasse les UEs pour lesquelles il n'a pas la moyenne.

La note obtenue en 2ème session se substitue à la note de la 1ère session, même si elle est inférieure à celle-ci.

Le master est semestrialisé : au sein d'un semestre, les UE se compensent entre elles, dans la limite des conditions indiquées ci-dessus.

Les semestres ne se compensent pas entre eux.

En cas d'évènement conduisant à l'impossibilité pour les étudiants d'accéder à l'université, les évaluations non encore réalisées le seront en distanciel, sous le format initialement prévu et pour une durée identique.

Le jury du parcours "Alimentation, Droit, Nutrition, Santé" se tiendra dans les deux mois suivant la fin de chaque session d'examen. En cas d'impossibilité, les notes seront rendues accessibles aux étudiants avec la mention "provisoire"

En cas d'arrivée tardive d'un étudiant international, le caractère justifié ou non de l'absence sera évalué par le jury au regard des éléments fournis par l'étudiant.

Le redoublement n'est pas automatique et est soumis à la décision souveraine du jury.

Jury plénier : le jury est fixé par arrêté du Président de l'Université et délibère en séance plénière

CT = Contrôle Terminal, Cta = contrôle terminal anticipé, CC = contrôle continu, DS = devoir surveillé